

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 94/38 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE
DE L'OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
DE LA CORSE**

SEANCE DU 22 AVRIL 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt deux avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François ALFONSI à M. Jacques FIESCHI
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE

REÇU LE

24. MAI 1994

PREFECTURE DE CORSE

M. Dominique BIANCHI à M. Michel MORETTI
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI
M. Edmond SIMEONI à M. Norbert LAREDO
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI

ETAIENT ABSENTS :

MM. Jean-Louis ALBERTINI - Henri ANTONA - Jean-Marc BALESI - Jean-Baptiste LANTIERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi N° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi N° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi N° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission du Plan de Développement, du Schéma d'Aménagement , des Infrastructures, et des Interventions Economiques, présenté par M. Paul SCARBONCHI

REÇU LE

24. MAI 1994

PREFECTURE DE CORSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ACCORDE la garantie de la Collectivité Territoriale de Corse pour les emprunts que l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse doit contracter auprès du Crédit Agricole afin de parfaire le financement des opérations inscrites à son programme Etat / Collectivité Territoriale de Corse / Union Européenne pour 1993, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-annexé.

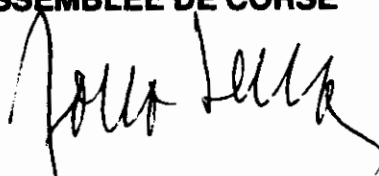
Le montant des emprunts garantis s'élève à 9 360 000 F, au taux fixe de 7,3 %, pour une durée de 15 ans.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 22 avril 1994

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLOMBANI

REÇU LE
24. MAI 1994
PREFECTURE DE CORSE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

REÇU LE
24. MAI 1994
PREFECTURE DE CORSE

6 AVRIL 1994

P R O G R A M M E 1 9 9 3
(E N K . F .)

OPERATIONS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTIONS				O.E.H.C.	
		ETAT	REGION	U.E.	AVANCE	EMPRUNT	
BALAGNE extension Ouest	3 000	510		1 500	742	248	
Renforcement de la station de traitement de CODOLE	4 000	1 200		2 000		800	
A.E.P. OSTRICONI	3 000	900		1 500		600	
A.E.P. Divers	1 630	482		815		333	
Renforcement du stockage en plaine orientale	9 000	3 600		4 500		900	
Restructuration des pompages en plaine orientale	2 795	1 118		1 397		280	
SUD EST - Transfert	6 160			3 065	1 529	1 566	
Divers - ressources et transfert	2 761	765		182	1380	434	
Développement des réseaux	20 000	7 707		293	8 000	4 000	
Développement des réseaux	500	400				100	
Equipement Informatique de gestion	990			495	396	99	
TOTAL	53 836	16 682	970	24 553	2 271	9 360	